

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du Mardi 30 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 30 janvier, à 19 heures 04, le Conseil municipal de la Commune de LE PALAIS, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation en date du 25 janvier 2024 mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents adressés au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Tibault GROLLEMUND, Maire.

Etaient présents : Le Maire Tibault GROLLEMUND.

Adjoints : Martine COLLIN, Pierre-Paul AUBERTIN (arrivé 19h20), Sylvie TRÉMÉAC-PICHOT, Georges MIGNON,

Conseillers : Catherine BARBOTIN, Francis VILLADIER, Thibault TARDIF, Noëlle SCHLUMBERGER, Noémie SOULIER, Soazig LANCO, Jean-Claude LORiot, Guillaume CHATELAIN, Karol KIRCHNER, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU (arrivé 19h06), Carine LE HEN

Etaient excusés et avaient donné pouvoir : Jean-Luc GUENNEC à Tibault GROLLEMUND, Ronan Pierre BARRÉ à Catherine BARBOTIN, Béatrice TERRIEN à Francis VILLADIER, Aude Portugal à Martine COLLIN

Etaient excusées : Monique PAUL, Catherine MAREC, Marie-Céline GUILLERME

Secrétaire de séance : Thibault TARDIF

Quorum : 12

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 16

Votants : 20

Délibération n° 006-24

FINANCES – Mobilité douce : Modification du plan de financement d'un aménagement cyclable Le Palais/Bangor

Selon la délibération n°008.23 du 25 janvier 2023, le conseil municipal a validé un plan de financement pour l'aménagement cyclable Le Palais / Bangor à 137 085 € HT avec une demande de subvention DSIL 2023 d'un montant de 68 542,50€.

Suite à l'attribution de la subvention DSIL du 19 septembre 2023 d'un montant de 30 000,00 €, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le plan de financement de l'opération comme suit :

Dépenses (montants en euros HT)		Recettes prévues selon délibération n°008-23 du 25.01.23 (montants en euros HT)			Recettes modifiées (montants en euros HT)		
Travaux	137 085,00 €	Etat - DSIL 2023	68 542,50 €	50%	Etat - DSIL 2023	30 000,00 €	21,88%
		CD 56 - Mobilités douces	41 125,50 €	30%	CD 56 - Mobilités douces	41 125,50 €	30%
		Commune	27 417,00 €	20%	Commune	65 959,50 €	48,12%
TOTAL	137 085,00 €	TOTAL	137 085,00 €	100%	TOTAL	137 085,00 €	100%

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve le nouveau plan de financement modifié présenté supra,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DSIL 2023 et l'aide du Département au titre des mobilités douces selon le plan de financement présenté supra,

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Tibault GROLLEMUND.

